



Travail de recherches sur temps personnel

Par **Willie_Mays**, le **27/02/2022** à **21:40**

Bonjour,

Dans mon service, (en intra hospitalier) l'équipe médicale et d'encadrement souhaite mettre en place des groupes de travaux pour les paramédicaux sur différents sujets (pathologie rencontrées dans le service et surveillance, les différents dispositifs médicaux et leur surveillance, actualisation des bonnes pratiques, etc.). Chaque groupe effectuera un travail de recherche, d'après l'équipe d'encadrement, ce travail devra être effectué sur le temps personnel du salarié. La présentation de chaque sujet, après validation de l'équipe médicale, sera faite à l'ensemble de l'équipe de réanimation, à nouveau sur du temps personnel (étant de nuit, forcément ça nous fait revenir sur un jour de repos). Ce temps là sera ensuite converti en récupération.

Les modalités exactes de ce projet ne sont pas encore totalement définies. Du coup mes questions sont : ont-ils le droit d'imposer la participation à ces groupes et surtout ont-ils le droit de nous imposer les temps de recherche et de présentation sur du temps personnel ?

Merci pour vos réponses.

Par **miyako**, le **28/02/2022** à **22:21**

Bonsoir,

Il faut voir tout cela avec vos représentants syndicaux ,afin de négocier un accord global à ce sujet.

Cordialement